

CHARTRE DE LA COMMUNAUTE SENEGALAISE DES PRATICIENS DE LA GESTION AXEE SUR LES RESULTATS DE DEVELOPPEMENT (SenCoP/GRD)

1. PREAMBULE

La fin des années 90 a été marquée par une conscientisation grandissante de la nécessité de changer la prise en charge de la réduction de la pauvreté dans le monde et d'adopter une approche plus efficace. De plus en plus, les partenaires au développement de même que les pays bénéficiaires de l'aide constatent l'inefficacité de l'aide publique au développement. En effet, (i) celle-ci n'atteint pas systématiquement les populations ciblées, (ii) ne s'aligne pas à la planification au développement, (iii) affaiblit la responsabilité politique des autorités pour les interventions, (iv) n'apporte pas les effets escomptés et (v) entraîne de multiples procédures longues et coûteuses.

Les dirigeants des divers Etats, donateurs comme bénéficiaires, ont matérialisé cette prise de conscience collective par des décisions consensuelles lors des différentes rencontres au plus haut niveau. C'est ainsi que la Déclaration de Paris, adoptée en mars 2005, a formulé des indicateurs mesurables afin de pouvoir évaluer les progrès vers les objectifs. Elle repose sur les cinq (5) principes suivants : (i) l'appropriation de l'aide par les pays partenaires ; (ii) l'alignement des donateurs aux priorités du pays bénéficiaire ; (iii) l'harmonisation des actions des donateurs ; (iv) la gestion axée sur les résultats et non sur les activités et les intrants et (v) la responsabilité mutuelle des donateurs et des pays partenaires.

Dans la perspective d'une mise en œuvre efficace de cette déclaration, la Communauté africaine des praticiens sur la gestion axée sur les résultats de développement (AfCoP/MfDR), a été lancée en février 2007 à la troisième table ronde internationale sur la gestion axée sur les résultats de développement (GRD) au Vietnam. Sa mission consiste à assurer le renforcement des capacités de ses membres, par le partage d'expériences, l'établissement de réseaux et la constitution de liens dédiés à la formation entre praticiens de la GRD en Afrique et dans le monde.

L'AfCoP a tenu sa première réunion annuelle en décembre 2007 en Ouganda et recommande fortement la mise en place de communautés nationales dans tous les pays membres.

A cet effet, il est créé la communauté sénégalaise de praticiens de la gestion axée sur les résultats de développement, dénommée SenCoP/GRD, affiliée à l'AfCoP/MfDR.

2. LA VISION

Promouvoir l'émergence d'une conscience nouvelle en matière de gestion du développement, de la performance et de la responsabilité, sur l'échelle du continent africain en général et au Sénégal en particulier.

3. LES PRINCIPES D'ACTION

Les principes d'action de SenCoP/GRD s'articulent à ceux de l'AfCoP/MfDR. Ils se traduisent en termes :

- **d'engagement** à mettre l'accent sur les résultats de développement ;
- **de partage de l'information** et des expériences sur la GRD ;
- **de collaboration active** dans toutes les activités de GRD.

4. LA MISSION

Mettre en place une plateforme d'échange d'expériences et de connaissances sur la GRD, entre praticiens au service de l'Etat, de la société civile, du secteur privé et des partenaires techniques et financiers, pour l'amélioration de l'efficacité de l'aide publique au développement.

5. LES OBJECTIFS

Ils consistent à :

- offrir l'opportunité d'un dialogue national sur la mesure de la performance et le partage d'informations, pour la diffusion des bonnes pratiques et de l'expertise entre les praticiens de la GRD ;
- apporter des conseils et de l'assistance aux praticiens de la GRD, notamment en matière de résolution de problèmes pratiques, par l'intervention d'experts nationaux et internationaux ;
- contribuer au renforcement de capacités des praticiens de la GRD, à travers un large éventail d'opportunités de formation et d'outils performants de gestion.

6. LES DOMAINES D'INTERVENTION

Ils portent sur :

- la création d'une plateforme de discussions et de diffusion des bonnes pratiques de gestion axée sur les résultats de développement ;
- le renforcement des capacités des praticiens, sur les méthodes et outils de gestion axée sur les résultats de développement ;
- l'appui-conseil aux structures nationales (publiques et privées) chargées de la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des actions de développement ;
- la promotion de la responsabilité et de la redevabilité dans la gestion du développement ;
- l'amélioration de la visibilité du Sénégal dans le débat africain et international sur la gestion axée sur les résultats de développement ;
- le soutien au développement d'un leadership efficace en matière de gestion du développement.

7. LA COMPOSITION DE SenCoP

SenCoP/GRD est constituée de membres individuels sénégalais ou étrangers qui adhèrent librement à sa vision, ses valeurs, sa mission et son mode de fonctionnement. Les membres peuvent être praticiens, décideurs, chercheurs ou formateurs au service de l'Etat, du secteur privé et de la société civile. L'adhésion se matérialise par le remplissage d'une fiche permettant d'identifier chaque membre et ses centres d'intérêt.

8. L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DE SenCoP/GRD

Les structures organisationnelles de la SenCoP se présentent comme suit.

L'Assemblée générale annuelle : elle réunit tous les membres de l'AfCoP.

Elle est chargée de :

- décider des orientations stratégiques de la communauté ;
- valider le budget et le plan d'action annuels de SenCoP ;
- évaluer de manière participative les activités menées par SenCoP au cours de l'année écoulée, au regard du plan d'action adopté en début d'année.

Le Comité directeur de SenCoP : il est constitué d'une équipe de 15 membres désignés par l'Assemblée générale pour un mandat de deux ans renouvelable. Le Comité directeur est coordonné par le Président de SenCoP, assisté d'un Vice Président. Ils sont, tous les deux, désignés par l'Assemblée générale.

Le Comité directeur est chargé de la gestion de SenCoP pour la durée d'un mandat. A ce titre, son rôle est de :

- élaborer un plan d'action et un budget annuels ;

- assurer un appui régulier aux groupes de travail thématiques constitués ;
- décider de soumettre certaines questions stratégiques à l'ensemble des membres ;
- développer un partenariat stratégique avec l'AfCoP, les partenaires techniques et financiers et les réseaux qui poursuivent des objectifs similaires à ceux de SenCoP ;
- mobiliser les ressources nécessaires à la réalisation des activités de la communauté ;
- développer une stratégie de communication interne et externe ;
- organiser les manifestations de SenCoP, conformément à sa mission et à ses objectifs.

Le Comité directeur se réunit une fois par mois. Ses décisions se prennent de manière consensuelle. La fonction de membre du comité directeur est bénévole.

Les groupes de travail : ils sont composés de membres de SenCoP, selon leurs centres d'intérêts. Ils sont dirigés par des coordonnateurs et leurs activités sont intégrées dans le plan d'action élaboré par le comité directeur.

Quatre groupes de travail sont ainsi créés :

- Le groupe de travail « adhésion et mise en réseau » ;
- Le groupe de travail « communication et échange d'expériences » ;
- Le groupe de travail « renforcement de capacités » ;
- Le groupe de travail « suivi et évaluation ».

Les groupes de travail ont le devoir de rendre compte de leurs activités au comité directeur qui peut leur apporter toute l'assistance dont ils ont besoin.

Le comité des experts-facilitateurs : Il est composé d'experts nationaux et internationaux désignés par le comité directeur. Son rôle est d'appuyer SenCoP, dans ses activités de renforcement de capacités, d'échange d'expériences et d'information. Les experts peuvent participer aux discussions en ligne initiées par l'AfCoP, animer des tables rondes ou des conférences et aider à la publication d'une revue nationale sur la GRD.

9. SUIVI ET EVALUATION DES ACTIVITES DE SenCoP

Le suivi et l'évaluation des activités de SenCoP est assuré par le groupe de travail « suivi-évaluation, sur la base d'un cadre de mesure et de rendement validé par le comité directeur.

L'Assemblée générale peut également évaluer annuellement les performances de SenCoP. Une évaluation externe peut également être menée par l'AfCoP ou un autre organisme partenaire, portant un intérêt particulier à la GRD.